



### **CONSEIL MUNICIPAL**

Le déconfinement a permis l'installation du nouveau conseil municipal.  
En voici la composition

#### **LE MAIRE**

BARLIER Jean Louis

#### **ADJOINTS**

THOMANN Martine (Enfance Jeunesse Ecole Communication)  
BATOT Michel (Urbanisme, Bâtiments communaux, Equipe technique, travaux)  
WERTENBERG Christiane (Fleurissement, Cadre de vie, Energie)  
VILMAIN Jean-Claude (Forêt, chemins ruraux, chasse)

#### **CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

ANCEL Aurélien (Associations, nouvelles technologies)  
COUTY Christian (Agriculture)

#### **CONSEILLERS**

GÄRTNER Valérie, HAXAIRE Marie-France, LANTHERMANN Marie-José, FEIG Patrick, BAUMANN Corinne, BERTRAND Clément, MAILLET Zoé, DENNY Yannick.

Les rendez-vous sont possibles les lundis après 17 h 30 et les jeudis après 14 h 00. Prendre les rendez-vous auprès des services de la mairie.

### **OUVERTURE DE LA POSTE ET MAIRIE**

Les horaires sont maintenus le matin uniquement de 8 h 00 à 12 h 00 jusqu'à fin août au moins.  
Du gel est à votre disposition à l'entrée et il est fortement recommandé de porter un masque.

### **DISTRIBUTION DE MASQUES**

Toutes les personnes de 70 ans et + ainsi que leur conjoint ont été destinataires de 2 masques remis dans les boîtes aux lettres.

Pour tous les autres habitants (nés avant 2010), nous organisons une distribution par la fenêtre donnant sur le parking de la mairie les mardis 9 et 16 juin de 8 h 00 à 16 h 30 en continu.

Nous distribuons également un masque pour les enfants nés entre 2010 et 2015.

### **ÉCOLE**

5 salles de classe sont ouvertes et accueillent, sur la base de volontariat des parents, environ 50 enfants. Le protocole sanitaire gouvernemental a été mis en place.

Suite aux nouvelles mesures pour les entrées d'école, et ce jusqu'aux congés d'été, **la rue des Violettes est fermée à la circulation les matins scolaires de 7 h 50 à 8 h 10** (pose de la chaîne).

### **DON DU SANG**

Un don du sang aura lieu à la salle des fêtes le 11 juin de 16 h 30 à 19 h 30.

Il est recommandé aux donneurs d'apporter leur propre stylo pour renseigner et signer les documents habituels

La présence d'enfants accompagnants les donneurs ne sera pas possible.

## **COMPTEUR D'EAU**

### **RELEVÉ COMPTEUR EAU**

Le relevé des compteurs d'eau effectué par les ouvriers communaux est annulé.

Afin d'établir les factures d'eau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020, nous vous prions de bien vouloir nous retourner la carte ci-jointe dûment complétée ou de nous envoyer un mail avec vos noms adresse et relevé de compteur à [mairie.frel@wanadoo.fr](mailto:mairie.frel@wanadoo.fr) **avant le 25 juin prochain**.

Les personnes rencontrant des difficultés pour relever leur compteur sont invitées à contacter la Mairie pour organiser le passage d'un ouvrier.

### **BOITE À LIRE**

La boite à lire est à nouveau ouverte pour nos petits et grands lecteurs.

### **ACCUEIL DE LA CCVK**

Par téléphone ou sur rendez-vous jusqu'au 26 juin

### **MÉDIATHEQUE**

**Jusqu'au 2 juillet**, le service de prêt se fait sur rendez-vous et le retour dans la boite « retour » installée devant la médiathèque.

### **SKATE-PARK**

Aujourd'hui démonté pour cause de nuisances sonores, il sera transformé et remonté afin d'atténuer le bruit.

### **SACS ROUGES**

Suite au déconfinement la mairie reprend la fourniture des sacs rouges. Se munir du badge.

### **DÉCHETS VERTS**

Dernière possibilité d'un passage aux « déchets verts » **mardi 30 juin de 8 h à 11 h 30**. Inscription sur rendez-vous à la mairie au 03. 89. 47. 57. 13.

### **DÉCHETTERIES**

**A partir du 16 juin** fin de la réservation en ligne pour un passage en déchetterie mais limitation à 5 usagers simultanément sur le site.

### **INCIVILITÉS**

Suite à de nombreux dépôts de sacs (autres que rouges) il est demandé de respecter les consignes faute de quoi les bacs seront supprimés. Des containers sont à votre disposition devant les déchetteries d'Obey et de Kaysersberg.

### **Feux interdits.**

Déjections canines.

Nous constatons un relâchement quant aux ramassages des déjections canines. Nous vous rappelons la mise en place des canisacs. Tout manquant pourra être sanctionné.